

HONNEURS SUPRÊMES AU GRAND CHEF LIBÉRAL.

[Suite de la page 3.]

le rétablissement européen. Sa maladie et sa mort subites m'ont profondément ému.

"C'était le plus âgé, le plus capable et le plus expérimenté des parlementaires de notre temps. Il prendra place à côté de Sir John Macdonald comme l'un des plus grands chefs politiques depuis la Confédération. Pendant de nombreuses années je l'ai suivi avec admiration et affection et bien que, récemment, je me fusse trouvé dans l'obligation de m'en séparer sur de graves questions politiques, cela n'a rien changé à nos relations personnelles. La Chambre des Communes ne semblera pas même sans sa présence. Le peuple du Canada se joindra à Lady Laurier dans l'irréparable perte qu'elle a subie par la mort de son illustre époux et lui offrira ses profondes sympathies."

DE L'HON. P. E. BLONDIN.

"Sir Wilfrid Laurier, tant admiré, presque l'idole de ses amis, avait l'estime de chacun. Si la violence de nos luttes politiques lui faisait des adversaires ardents, il n'eut cependant jamais d'ennemis. Politiquement et socialement il charmait par sa courtoisie et ses manières et il excellait dans l'art de faire oublier à quelqu'un les coups qu'il donnait. Le cours des événements fit de lui une puissance dans le pays, mais à la Chambre, par la force de sa facilité extraordinaire d'assimilation et la qualité incomparable de son éloquence, il fut toujours un maître. On peut en dire autant de sa stratégie politique. Le vide que cause sa mort dans le parlement canadien ne pourra être comblé en un seul jour.

"Quant à ses exploits politiques tant de fois discutés, le temps seul discernera leur mérite et leur tort. Une chose est sûre, il aura une place importante dans la politique des quarante dernières années. Sauf Cartier et Macdonald aucun ne sut jouir à un moment donné d'un prestige égal au sien dans tout le pays. Il déclara souvent que son but principal était d'assurer l'harmonie des races en Canada. S'il n'a pas réussi dans la mesure qu'il l'avait espéré, ce n'est pas parce qu'il n'y déploya pas tous ses talents et toute sa persévérance inébranlable.

"Avec Sir Wilfrid Laurier disparaît l'un des derniers hommes qui sont entrés dans la vie publique au temps de la Confédération. Il a vécu pour être témoin de son expansion et il a certainement beaucoup fait pour en assurer le développement. On peut considérer sa mort comme un deuil national."

HON. R. LEMIEUX, M.P.

"Le peuple canadien s'habitue difficilement à la pensée de la mort de sir Wilfrid Laurier. Depuis longtemps il faisait comme partie essentielle de notre vie nationale. Sa disparition laissera une sensation de vide. Il sera longtemps pleuré de tous les Canadiens mais en particulier par ceux de sa race dont il fut toujours l'idole et la gloire. Laurier fut, en effet, l'une des plus grandes, des plus pures, des plus nobles et des plus glorieuses figures de notre histoire. Il prend aisément place à côté de Lafontaine et de Cartier. Comme homme d'Etat il fut l'égal de sir John Macdonald."

DE L'HON. W. S. FIELDING.

"Les services de Sir Wilfrid Laurier pour le Canada et l'Empire ont eu la plus haute valeur. S'il désirait quelque chose par dessus tout c'était de promouvoir les meilleures relations entre les gens des deux races du Canada pour les unir au service de l'Etat. Tout incident qui pouvait fournir l'excuse ou la raison pour quelque chose ressemblant à une scission entre les races lui causait un sincère chagrin. C'est cet aspect des difficultés qui se sont soulevées entre lui et ses partisans, il y a quelques mois, qui lui causait le plus profond regret. Je sais que son espoir était de voir ces différences se dissiper et de réunir ceux qui y avaient participé.

"Ceux qui ont servi sous ses ordres dans ses ministères se souviendront avec plaisir des bonnes relations qui ont toujours existé entre eux et leur chef. Alors qu'il pouvait être ferme en adhérant à

LES EAUX LIMITROPHES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Le contrôle internationale et les remèdes—Deux gouvernements demandent une commission conjointe pour préparer des règlements.

En vertu des termes de l'article IX du Traité du 11 janvier 1909, les gouvernements des États-Unis et du Canada ont soumis à la Commission Conjointe Internationale les questions suivantes pour étude et rapport:—

1. Jusqu'à quel point, par quelles causes et quelles sont les localités où les eaux limitrophes entre les États-Unis et le Canada ont été polluées au point d'être dangereuses pour la santé publique et impropres aux usages domestiques ou autres?

2. Par quel moyen ou de quelle manière, soit par l'établissement et le fonctionnement d'un canal de drainage convenable à des endroits convenables ou autrement, est-il possible et expédient d'empêcher la pollution de ces eaux ou d'y remédier et par quels moyens ou arrangements pourra-t-on faire la construction ou l'opération de ces travaux préventifs ou correctifs, ou établira-t-on un système ou méthode de rendre ces eaux salubres et de les rendre propres à la consommation domestique ou autre, de manière à assurer la protection entière et le développement de toutes les industries intéressées de chaque côté de la frontière et de remplir les obligations contenues dans l'article IV du Traité des Voies Navigables du 11 janvier 1909, entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, traité dans lequel il est entendu que les eaux y définies comme eaux limitrophes et cours d'eau coulant à travers la frontière ne seront pas polluées ni d'un côté ni de l'autre de manière à nuire à la santé ou à la propriété du côté opposé

ÉTUDES ÉTENDUES.

Cette étude ou enquête, dans laquelle la Commission a eu la coopération et l'appui des Bureaux d'Hygiène fédéral, provinciaux et des États de chaque côté de la frontière, comprenait ce qui a été décrit comme l'étude bactériologique la plus étendue que le monde ait jamais connue. Elle avait pour but de permettre à la Commission de répondre à la première question, c'est-à-dire l'étendue, les causes et les lieux de la pollution. Le travail extérieur a été fait sous la direction d'experts hy-

ses idées quand les circonstances le demandaient, il était le plus heureux avec ses ministres quand ses relations avec eux étaient celles de la camaraderie et quand il pouvait appuyer les lignes de conduites qu'ils présentaient.

"Son caractère aimable et affectueux lui gagnait la confiance et l'affection de ses amis et ceux qui ne pouvaient être d'accord avec lui subissaient néanmoins l'influence de son aimable caractère. Comme chef de parti il devait avoir des adversaires, mais je ne crois pas qu'il eut pu avoir d'ennemis. Pendant longtemps il remplit avec succès le rôle d'un grand Canadien et l'histoire de ce rôle remplira les pages les plus honorées de la politique canadienne."

giénistes de réputation internationale. La seconde question, celle qui regarde les remèdes, demandait l'examen par des ingénieurs sanitaires des modes de disposer des eaux d'égout qui existent, et des installations pour approvisionnement d'eau de chaque côté de la frontière ainsi que la préparation des plans destinés à obtenir un remède effectif à la pollution qu'on pouvait découvrir dans ces eaux. La Commission a publié des rapports élaborés préparés par ses experts tant au point de vue bactériologiste qu'à celui de la construction et elle a aussi publié son rapport annuel aux deux gouvernements, rapport qui contient un sommaire des résultats de l'enquête, les conclusions de la Commission et ses recommandations. On peut s'en procurer des copies à la Commission.

À la suite de ces recommandations, le gouvernement des États-Unis a proposé que le gouvernement canadien se joigne à lui pour demander à la Commission de préparer et soumettre à l'étude des gouvernements les statuts et règlements qui peuvent être nécessaires pour régir et prohiber la pollution des eaux frontalières et les cours d'eau croisant la frontière.

L'arrêté en conseil suivant exprime l'adhésion du gouvernement fédéral à la conférence projetée:—

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport en date du 15 février 1917, provenant du secrétaire d'Etat suppléant pour les affaires extérieures et soumettant à Votre Excellence le rapport définitif de la Commission internationale conjointe sur la question de la référence par les États-Unis et le Dominion du Canada concernant la pollution des eaux limitrophes.

Ce faisant, le ministre profite de la circonstance pour mentionner une dépêche du chargé d'affaires de Sa Majesté à Washington à Votre Excellence, renfermant copie d'une note du secrétaire d'Etat des États-Unis traitant de l'état de choses révélé par le présent rapport et particulièrement de la recommandation de la Commission à l'effet que, afin de remédier à la pollution des eaux frontalières et de la prévenir, de les purifier et de les rendre potables pour les usages domestiques et autres, et d'assurer la protection adéquate et le développement de tous les intérêts engagés des deux côtés de la frontière, et de remplir les obligations contractées à l'article IV du traité, il est opportun de conférer à la Commission internationale conjointe "une juridiction additionnelle pour adopter des statuts et règlements, donner des instructions et rendre des ordonnances, comme, à son avis, elle le jugera nécessaire pour réglementer et prohiber la pollution des eaux limitrophes et les eaux traversant la frontière."

Le ministre reconnaît avec M. Lansing l'opportunité—en vue d'une étude adéquate de la recommandation ci-dessus—de requérir la Commission de préparer, pour qu'ils soient soumis aux deux gouvernements, des projets d'actes les mieux adoptés, de l'avis des commissaires, pour donner suite à leurs recommandations, soit par convention ou législation, soit par les deux méthodes à la fois.

Le ministre recommande donc que le chargé d'affaires de Sa Majesté soit informé que le gouvernement canadien est prêt à s'associer au gouvernement des

LES COMMUNES JOIGNENT LEUR TRIBUT D'HOMMAGES

Après l'ajournement, les députés font des discours en mémoire de sir Wilfrid Laurier.

Les Chambres du Parlement, qui avaient été prorogées de temps en temps, se sont réunies jeudi, le 20 février, pour l'expédition des affaires. Les membres de la chambre des Communes assistent à la lecture du discours de Son Excellence le Gouverneur général, puis sir Thomas White, premier ministre suppléant, propose que des funérailles d'Etat soient faites à sir Wilfrid Laurier, le regretté chef de l'opposition et que cette Chambre s'ajourne, par respect pour la mémoire de son ancien membre, jusqu'à mardi, le 25 février. La motion se lit comme suit:

"Que, lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée, par respect pour la mémoire du très honorable sir Wilfrid Laurier, jusqu'à mardi prochain, le 25 courant."

À trois heures, mardi après-midi, on a repris le travail de routine de la session. Sir Thomas White a fait l'éloge de sir Wilfrid Laurier, passant en revue sa carrière et son influence sur la vie nationale du Canada. L'honorable D. D. Mackenzie, choisi comme chef temporaire de l'opposition, et l'honorable Rodolphe Lemieux prononcèrent aussi des discours élogieux à la mémoire de leur regretté chef.

À la chambre du Sénat, mardi, des éloges de sir Wilfrid Laurier furent faits par le très honorable sir James Lougheed, les sénateurs Raoul Dandurand, Poirier, Tessier, Choquette et Béique.

MISSION CANADIENNE DE GUERRE À WASHINGTON

Relativement à la visite, à Ottawa, de sir Charles Gordon, faisant fonction de président de la mission canadienne de guerre à Washington, de passage dans cette ville, on annonce que la mission s'acquittera aujourd'hui de son service avec un personnel diminué, par suite de la levée des nombreuses restrictions commerciales de guerre entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement se propose de maintenir la mission pour le moment, à l'aide d'une organisation restreinte, chargée de surveiller les intérêts du Canada à Washington.

Croissance de l'épinette.

D'après le neuvième rapport annuel de la Commission de conservation, on verra qu'une épinette provenant de graine prendra quarante ans à atteindre un diamètre d'un pouce, 100 ans pour faire un arbre de six pouces, et 150 ans à atteindre le diamètre minimum de 12 pouces établi par le gouvernement du Québec pour la coupe de l'épinette blanche ou noire employée dans la fabrication du papier.

Épargnez au moyen du timbre d'épargne de guerre.

États-Unis pour les fins mentionnées plus haut.

Le comité, approuvant, recommande qu'il plaise à Votre Excellence d'expédier une copie des présentes au chargé d'affaires de Sa Majesté à Washington, pour l'information du gouvernement des États-Unis.